

nt le message reçu sur la boîte mail dédiée à l'enquête sur le PPRS de madame F.Martinez

lement.

-- Message transféré -----

: [INTERNET] observations enquete PPRS de Lourdes

Wed, 26 Sep 2018 12:27:16 +0200 (CEST)

> Françoise MARTINEZ (par Internet)" <francoise.martinez13@wanadoo.fr>

re à : Françoise MARTINEZ <francoise.martinez13@wanadoo.fr>

ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr

s jointes :

docx

14,2 Ko

26/09/2018 18:16

Le Bureau Syndical de la Résidence Le Troumouse

19 A/B Boulevard du Lapacca

65100 LOURDES

Lourdes le 26/9/2018

A l'attention de Madame La Présidente de la commission d'enquête publique sur le PPRS de Lourdes

Madame,

Nous, soussignés, sommes membres élus du Conseil Syndical de la Résidence Le Troumouse à Lourdes.

A ce jour, après avoir questionné notre syndic d'immeuble (Agence Européenne à Lourdes) et sans réponse de sa part, nous vous faisons part de nos demandes et remarques pour prise en considération.

Préalablement, nous souhaitons commenter l'honneur que nous fait l'Etat en ayant institué Lourdes « Ville Pilote » ce qui focalise d'une manière très négative l'opinion publique et les médias sur un lieu et une ville particulière qui n'a pas besoin d'une telle publicité.

Comme vous le savez aussi certainement Lourdes, ses ERP et ses commerces en ville ont du subir et subissent encore l'impact commercial et financier de la mise en application du :

Règlement sur la sécurité incendie

Règlement sur l'accessibilité des PMR

Règlement du PPRI

Et voici qu'avec le PPRS c'est toute la ville de Lourdes qui est concernée, convenez que « le vase déborde »

Après avoir étudié les différents documents mis à notre disposition par l'Etat

Assisté à la réunion publique sur la présentation générale du PPRS le 1^{er} septembre 2018 à Lourdes (Mr Fonts Francis)

Il nous semble opportun de vous lister ci- après, nos demandes et remarques que vous voudrez bien prendre en compte dans votre rapport à Madame La Préfète.

- 1- La sélection de Lourdes comme « Ville Pilote » n'a pas été une bonne initiative, nous ne pouvons que le regretter à posteriori (Le fait étant accompli)
- 2- Tous les propriétaires d'appartements ou de maisons ne seront pas en mesure d'assumer les dépenses prévues par l'application des propositions

qui nous sont soumises et peut être imposées par la suite (10 pour cent de sa valeur vénale)

- 3- Les délais impartis pour la réalisation des travaux peu réalistes (5 ans) .Un allongement à 10 ans est un délai minimum.
- 4- Les éventuelles subventions prévues sont bien insuffisantes et totalement inégalitaires moins 50 pour cent pour tous sur les diagnostics techniques plus les travaux serait judicieux.
- 5- En soumettant les éléments structuraux aux obligations du PPRS cela nous semble tout à fait hors d'atteinte puisque c'est une très lourde contrainte financière qui nous est imposée. La première ébauche du PPRS ne prévoyait qu'une action corrective uniquement sur les éléments non structuraux, s'y maintenir est suffisant.
- 6- Dans le document PPRS projet de règlement page 4/36 chapitre 2-2-1 cadre réglementaire. Nous citons « ---il existe des mesures de protection techniquement possibles et financièrement supportables pour un propriétaire individuel---Nous trouvons cette affirmation tout à fait déplacée et regrettable venant des services de l'état.(Les conseillers n'étant pas les payeurs)

Nous souhaitons, Madame La Présidente, que nos arguments et remarques retiennent toute votre attention et que votre rapport à Madame La Préfète permette d'infléchir, de modifier ou d'annuler certains points que nous venons de vous soumettre.

Recevez, Madame nos sincères salutations

Le Bureau du Conseil Syndical

Résidence Le Troumouse

Mmes Gauzé,-Martinez- Mareau des Grottes.

Mr Fonts F